



# Unité de Formation par Apprentissage Lycée Des Métiers des Travaux Publics



## CAP Constructeur de routes

### **Le métier**

Le Constructeur de routes est un ouvrier professionnel employé par des entreprises des travaux publics intervenant en travaux neufs et en travaux d'entretien. Son intervention porte sur les différentes couches constituant une chaussée, les travaux de voiries en site urbain, les surfaces spécifiques de circulation, les plates-formes liées aux installations de loisirs et les sols industriels.

### **Le champ d'intervention du CAP de Constructeur de routes comporte cinq activités principales :**

- organisation du poste de travail sur chantier à partir des documents définissant l'ouvrage, en prenant en compte les particularités du chantier et les ouvrages existants et en préparant les outillages et les matériels ;
- mise en place des équipements individuels et collectifs de protection et de sécurité, ainsi que de la signalisation temporaire de chantier ;
- pose des éléments de voiries et réalisation de petits ouvrages maçonnés ;
- préparation du corps de chaussée ;
- réalisation des revêtements routiers et urbains.



### **L'accès à la formation**

Après une troisième. Il faut avoir 15 ans au début du contrat d'apprentissage et être âgé(e) de moins de 26 ans

### **La durée**

Deux ans. (13 semaines de formation par an)

### **Le rythme de l'alternance**

2 semaines à l'UFA, 4 à 6 semaines en entreprise.

### **Poursuite d'études**

BAC PRO Travaux Publics.

### **Informations pratiques**

L'internat du lycée est ouvert du dimanche 20 heures au vendredi 12 heures.

Le lycée est fermé le samedi.

## **UFA** du Lycée Professionnel des Travaux Publics

1409 rue d'Aire- BP 62 - 62 702 BRUAY LA BUISSIERE

Tel : 03 91 80 15 87 Fax : 03 21 62 27 19

Mail : [ufa.travauxpublics@ac-lille.fr](mailto:ufa.travauxpublics@ac-lille.fr)

## CAP Constructeur et Entretien des Routes

Le champ d'intervention du CAP de Constructeur de routes comporte cinq activités principales :

- organisation du poste de travail sur chantier à partir des documents définissant l'ouvrage, en prenant en compte les particularités du chantier et les ouvrages existants et en préparant les outillages et les matériels ;
- mise en place des équipements individuels et collectifs de protection et de sécurité, ainsi que de la signalisation temporaire de chantier ;
- pose des éléments de voiries et réalisation de petits ouvrages maçonnés ;
- préparation du corps de chaussée ;
- réalisation des revêtements routiers et urbains.

Les capacités attendues et attestées renvoient à quatre points :

le titulaire du CAP doit être capable :

- d'identifier l'environnement de son intervention dont les ouvrages existants ;
- de respecter les prescriptions et définitions de l'ouvrage ;
- de mettre en œuvre les techniques et procédés de réalisation des voiries et des revêtements routiers et urbains ;
- de communiquer avec les autres intervenants et de travailler en équipe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat :

Le Constructeur de routes est un ouvrier professionnel employé par des entreprises des travaux publics intervenant en travaux neufs et en travaux d'entretien. Son intervention porte sur les différentes couches constituant une chaussée, les travaux de voiries en site urbain, les surfaces spécifiques de circulation, les plates-formes liées aux installations de loisirs et les sols industriels.

**Après un CAP de Constructeur de routes, il est possible d'envisager :**

**au niveau V des diplômes :**

- un autre CAP en complément du premier,

**au niveau IV des diplômes :**

éventuellement,

- le Baccalauréat professionnel du même secteur : le bac pro Travaux publics.